

Référence : C.N.66.2025.TREATIES-XXVII.13.b (Notification dépositaire)

AMENDEMENT À LA CONVENTION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA
PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROCESSUS DÉCISIONNEL ET L'ACCÈS À
LA JUSTICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

ALMATY, 27 MAI 2005

UKRAINE : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 20 janvier 2025.

Le 22 janvier 2025

